

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Sernin - Aménagement d'une aire de repos, pique-nique et création d'une aire de covoiturage, parking et d'un arrêt bus .

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Sernin relatif à l'aménagement d'une aire de repos, pique-nique et création d'une aire de covoiturage, parking et d'un arrêt bus ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 17 mai 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'aménagement d'un espace public à proximité de la voie douce avec une aire de repos, pique-nique tout équipée aux promeneurs et cyclistes et création d'une aire de covoiturage, parking et d'un arrêt bus.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 38 966 € soit 24.20 % du montant HT du projet estimé à 161 000 €, le reste étant financé par l'Etat, la Région AURA et 40.77% d'autofinancement de la commune.

Ces 38 966 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Sernin de 142 829 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 61 179 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit ensuite à 22 213 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- . Attribuer un fonds de concours de 38 966 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint-Sernin pour financer l'aménagement d'une aire de repos, pique-nique et création d'une aire de covoiturage, parking et d'un arrêt bus;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Sernin, initialement de 142 829 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220531-DEL31052022-18-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022